

Lausanne, le 3 juin 1964

Ordee de service no 718¹

(OS 718¹)

1er complément

Puidoux - Corbéron - Palézieux

Installation de block automatique à compteurs d'essieux

Les modifications suivantes doivent être apportées à la main à l'OS 718.

1. Au ch. 12, biffer l'alinéa d).
2. Le ch. 14 "Exclusion" est annulé et remplacé par :
 14. L'installation de Puidoux est pourvue d'un dispositif de transit automatique grâce auquel les signaux de sortie B^{1/2} côté Grandvaux et E^{1/2} côté Corbéron fonctionnent comme signaux de block automatique, lorsque la station n'est pas desservie.
3. Au ch. 16, 11ème ligne, remplacer "de l'exclusion" par "du dispositif de transit automatique".
4. Au ch. 17, remplacer "commande de l'exclusion" par "mise en transit automatique".
5. Au ch. 22, 13ème ligne, remplacer "de l'exclusion" par "du dispositif de transit automatique".
6. Le ch. 23 est annulé.
7. Les ch. 26 à 44 sont annulés et remplacés par :
 26. La station de Puidoux est desservie.

La succession des trains se fait automatiquement. Les signaux de block de Corbéron, qui sont normalement à voie libre, se mettent automatiquement à l'arrêt au passage du train; dès que la section qu'ils couvrent est libérée, ils se remettent à voie libre. A Palézieux, le voyant lumineux "Puidoux desservi" est allumé.
 27. La station de Puidoux est en transit automatique

A Palézieux, le voyant lumineux "Puidoux exclu" est allumé; le block automatique reste en service; toutefois, pour la section Corbéron - Puidoux, le décomptage des essieux se fait alors au passage du train sur l'aimant placé au-delà du signal de sortie B^{1/2} de Puidoux, côté Grandvaux. Les signaux d'entrée A¹ et F¹ de Puidoux restent en permanence à voie libre; les signaux de sortie B^{1/2} et E^{1/2} de Puidoux fonctionnent comme signaux de block automatique.

Les manipulations à effectuer pour mettre l'installation de Puidoux en transit automatique sont décrites dans le complément de l'OS 717. ch 3.

8. Le ch. 54 est annulé et remplacé par :

54. La commutation jour/nuit des signaux de Corbéron se fait automatiquement au moyen d'une cellule photoélectrique.

Dérangement aux compteurs d'essieux

Ce chapitre est complété par :

62 bis Section Puidoux - Corbéron - Palézieux

Lorsque Puidoux n'est pas desservi, la remise à zéro des compteurs d'essieux des sections Puidoux - Corbéron et Corbéron - Puidoux se fait depuis Palézieux. Dans ce cas, Palézieux donne l'autorisation de remise à zéro comme si Puidoux était desservi, puis déplombe et actionne la touche "remise à zéro compteur" de la section correspondante. Pour la remise à zéro des compteurs d'essieux des sections Corbéron - Palézieux et Palézieux - Corbéron, l'autorisation de Puidoux n'est plus nécessaire. Dans ce cas, Palézieux déplombe et actionne la touche "remise à zéro compteur" de la section correspondante.

Section Grandvaux - Puidoux

Lorsque Puidoux n'est pas desservi, la remise à zéro des compteurs d'essieux des sections Grandvaux - Puidoux et Puidoux - Grandvaux se fait depuis Palézieux. Un dérangement de compteur ne se manifeste à Palézieux que par le non-déblocage de la section après sa libération par le train; la flèche rouge de la section correspondante reste allumée. Dans ce cas, Palézieux doit s'entendre avec la gare suivante desservie, Grandvaux, La Conversion ou Lausanne pour déterminer clairement la situation des trains, selon R 320.1 ch. 8 (cg 7/59). Pour remettre le compteur à zéro et débloquent la section, Palézieux doit déplomber et actionner la touche "mise à zéro compteur" de la section correspondante. Cette opération n'a d'effet que si le train qui a provoqué le dérangement a effectivement franchi les rails isolés à la sortie de la section, soit:

- a) pour la section Grandvaux - Puidoux, le rail isolé placé au delà du signal de sortie E^{1/2} de Puidoux côté Corbéron ;
- b) pour la section Puidoux - Grandvaux (seulement quand Grandvaux est en transit automatique), le rail isolé placé au delà du signal de sortie de Grandvaux côté La Conversion.

10. Dérangement aux signaux

Ce chapitre est complété par :

63 bis. En cas de dérangement à l'un des signaux de Puidoux, lorsque cette gare est en transit automatique, un voyant blanc s'allume sur l'appareil de Palézieux et la sonnerie de dérangement retentit.

11. Le présent complément d'OS entre en vigueur dès sa parution.

Le Directeur

A. Marguerat

- C I 1
- C II Spéciale
- C III 1a, 2ce, 7 efg, 9
- C IV 1,2 ab, 3, 4 (Ls, Ren, Ge, Pay, Bn, Fri, Bi, OI, Lz, Zq, Sp)

Py